

2017_CT2_003

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Soutien au sport de niveau national - Versement du solde d'une subvention au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) PACA en 2017

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Héléne – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_003-DE
Date de télétransmission :
06/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Politique culturelle et sportive

Sports

■ Séance du 2 février 2017

07_1_02

■ Soutien au sport de niveau national – Versement du solde d'une subvention au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) PACA en 2017

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de soutien au sport de haut niveau, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un partenariat avec le CREPS PACA pour la période 2012-2014 renouvelée pour la période 2015-2017 afin de favoriser le développement de sa politique sportive en permettant aux clubs locaux reconnus par la CPA d'accéder aux différentes infrastructures du CREPS.

Cette collaboration, définie dans une convention cadre de partenariat a permis également aux clubs soutenus par la CPA et aujourd'hui par le Territoire du Pays d'Aix, de bénéficier de l'expertise des personnels du CREPS tout au long de leur saison sportive dans les domaines du suivi médical, de la préparation mentale et de la formation professionnelle des sportifs.

En accueillant l'entraînement des clubs soutenus par le Territoire du Pays d'Aix, le CREPS affirme sa volonté d'être un partenaire fort de sa politique sportive.

En 2015, le CREPS PACA a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 50.000 € correspondant à une participation aux frais engagés pour le transport des jeunes internes vers leurs établissements scolaires pendant l'année scolaire 2015/2016 dont le budget prévisionnel s'élève à de 57.320 €.

Le solde de 15.000 € de la dite subvention n'ayant pas été annexé au budget primitif de l'année 2016, il convient de délibérer afin d'acter son versement.

Les crédits engagés en 2015 ont été prévus en 2016 et font l'objet d'un reste à réaliser de fonctionnement reporté en 2017.

Afin de pouvoir verser le solde de 15.000 € de cette subvention exceptionnelle de 50.000 € au CREPS PACA, il est proposé de valider son versement en 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_003-DE
Date de télétransmission :
06/03/2017
Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2012_B196 du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 10 mai 2012 relative à l'approbation d'une convention cadre de partenariat 2012-2014 et d'une convention d'attribution de subventions pour 2012 avec le CREPS ;
- La délibération n°2015_A097 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 21 mai 2015 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et de subventions d'investissement pour la rénovations d'installations sportives dans le cadre de la convention de partenariat avec le CREPS PACA ;
- La délibération n°2015_A262 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix du 12 novembre 2015 relative au renouvellement de la convention cadre de partenariat 2015-2017 avec le Centre de Ressources, d'Expertises et de Performances Sportives (CREPS) PACA et à l'attribution d'une subvention exceptionnelle ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 11 janvier 2017 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Le solde de 15.000 € de la subvention exceptionnelle de 50.000 € attribuée en 2015 au Centre de Ressources, d'Expertises et de Performances Sportives (CREPS) PACA au titre d'une contribution partielle aux frais de transports des jeunes internes vers leurs établissements scolaires en 2015/2016 est versé en 2017.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer les conventions et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne de crédit 1004 / Chapitre 65 / Fonction 30 / Nature 657382 du budget 2017 qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_003-DE Date de télétransmission : 06/03/2017 Date de réception préfecture :

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Soutien au sport de niveau national - Versement du solde d'une subvention au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) PACA en 2017

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

- 2 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_003-DE
Date de télétransmission :
06/03/2017
Date de réception préfecture :